

Annexe 3 - Exemple de modalités de mise en place du tutorat

<p>Principes d'action :</p>	<p>La réussite de la mise en place du tutorat implique son appropriation par l'ensemble de la communauté hospitalière, et notamment la direction de l'établissement.</p> <p>Le tutorat devra s'exercer en proximité de façon à ce que le tuteur et la personne tutorée puissent analyser ensemble des situations vécues dans un environnement identique.</p> <p>Chaque partenaire du projet (direction d'établissement, représentants du personnel, cadres de santé, chefs de service...) au sein de l'établissement sera impliqué à son niveau de responsabilité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les équipes soignantes et leur encadrement sur les enjeux du tutorat ; - Mener conjointement la réflexion sur le tutorat et celle sur les premières affectations des nouveaux infirmiers; - Mettre en place le projet de tutorat dans l'établissement, et notamment accompagner le volet formation des tuteurs; - Evaluer le dispositif au travers de critères précis.
<p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'accueil des nouveaux arrivants : <ul style="list-style-type: none"> - Inciter le nouvel arrivant à bénéficier du tutorat et à s'inscrire à la formation "consolidation des savoirs"; • Mise en œuvre du tutorat : <ul style="list-style-type: none"> - présenter la personne qui sera le tuteur du nouvel arrivant pendant sa première année de fonctionnement et le cadre de son accompagnement; - .organisation du tutorat entre le tuteur, le cadre de santé et le médecin chef de service; - rencontres régulières et formalisées du tuteur et du tuteur; - possibilité de changer de tuteur en cas de difficulté.
<p>Le rôle du tuteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'infirmier en étant disponible à ses questions et en jouant un rôle de superviseur ; - Analyser avec l'infirmier des situations cliniques rencontrées dans le service sous la forme d'échanges de pratiques; - Permettre de réaliser la liaison entre les situations vécues dans le service et les formations suivies (initiale et consolidation des savoirs).
<p>Le rôle de l'équipe de psychiatrie</p>	<p>La mise en place du tutorat ne devant pas aboutir à une individualisation de la transmission de savoirs en psychiatrie. Il convient aussi que l'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité du chef de service, définisse un aménagement du temps de réunions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre aux infirmiers de discuter des pratiques, en plus des synthèses cliniques avec le corps médical ; - participer à une dynamique d'accompagnement individualisé du parcours professionnel de l'infirmier.